
RAPPORT ANNUEL 2013

Comité d'examen du
programme de
défense biologique
et chimique

Pierre G. Potvin, Ph. D.
(président)
Julia M. Foght, Ph. D.
Sheldon H. Roth, Ph. D.

Décembre 2013

Droit d'auteur 2013

Comité d'examen du programme de défense biologique et chimique

Le contenu du présent rapport est assujéti aux dispositions de la *Loi sur le droit d'auteur*, aux lois, politiques et règlements du Canada et aux accords internationaux. Ces dispositions permettent d'identifier la source de l'information et, dans certains cas, d'interdire la reproduction de documents sans permission écrite.

RAPPORT ANNUEL 2013

COMITÉ D'EXAMEN DU PROGRAMME DE DÉFENSE BIOLOGIQUE ET CHIMIQUE

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
RÉSUMÉ.....	3
ACTIVITÉS DU COMITÉ EN 2013.....	3
OBSERVATIONS.....	6
CONCLUSIONS.....	14
RECOMMANDATIONS.....	15
ÉTAT DES RECOMMANDATIONS ANTÉRIEURES DU COMITÉ.....	15

INTRODUCTION

Le gouvernement du Canada a pour politique d'exercer des pressions en vue de faire adopter à l'échelle mondiale des traités exhaustifs et vérifiables interdisant toutes les armes biologiques et chimiques. Dans cette optique, notre pays est partie prenante de la *Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction* (aussi appelée Convention sur l'interdiction des armes biologiques ou CABT), et de la *Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'usage des armes chimiques et sur leur destruction* (appelée aussi Convention sur l'interdiction des armes chimiques ou CIAC).

Toutefois, tant que la menace découlant de telles armes subsistera, que ce soit parce que des États ou des groupes non étatiques en possède ou en posséderont, notre gouvernement a le devoir manifeste de veiller à ce que les membres des Forces canadiennes soient bien équipés et bien formés pour se prémunir contre une exposition à des agents biologiques et chimiques employés à des fins guerrières. Cette protection est nécessaire non seulement durant les missions à l'étranger, mais également si des militaires interviennent au Canada lors d'attaques terroristes ou d'autres urgences nationales impliquant de telles substances.

Cela dit, la population canadienne de même que la communauté internationale réclament l'assurance que la politique du gouvernement, à savoir de maintenir uniquement une capacité défensive dans ce domaine, est en tout temps respectée à la lettre, et que les éventuels travaux de recherche et de développement

ou les activités de formation en ce sens s'effectuent de manière professionnelle moyennant un minimum de risques pour la sécurité publique ou l'environnement.

Pour le garantir, en mai 1990, le ministre de la Défense nationale a ordonné la mise sur pied du Comité d'examen du programme de défense biologique et chimique (CEPDBC ou « le Comité ») en complément du Conseil consultatif sur les sciences appliquées à la Défense (CCSAD). À présent, le CEPDBC œuvre en dehors du gouvernement. Son mandat consiste à examiner de manière indépendante les travaux de recherche et les activités de formation touchant la défense biologique et chimique auxquelles s'adonne le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes, dans le but de vérifier si ces activités ont un caractère purement défensif et se font de manière professionnelle, et ne menacent pas la sécurité publique ni l'environnement.

Normalement, le comité comprend trois spécialistes de disciplines scientifiques en rapport avec la DBC comme la chimie, la microbiologie et la toxicologie. Un d'entre eux est choisi par le Comité lui-même pour le présider. Les nouveaux membres sont désignés par le président, à partir de candidatures proposées par des sociétés et des associations professionnelles telles que la Société royale du Canada, la Fédération canadienne des sociétés de biologie, la Société canadienne des microbiologistes, l'Institut de chimie du Canada et la Société de toxicologie du Canada. Le président veille également à ce qu'un membre du personnel administratif exerce les fonctions d'officier de direction pour le Comité.

Voici sa composition au 1^{er} avril 2013 :

Pierre G. Potvin (président du Comité), Ph. D.
Professeur de chimie à l'Université York

Julia M. Foght, Ph. D.
Professeure de microbiologie à l'Université de l'Alberta

Sheldon H. Roth, Ph. D.
Professeur de physiologie/pharmacologie et d'anesthésie à l'Université de Calgary

Le Brigadier-général (à la retraite) J. J. Selbie agit à titre d'officier de direction auprès du Comité.

Activités cycliques annuelles du Comité :

- Séances d'information à Ottawa données par des représentants du Quartier général de la Défense nationale et du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) portant sur les questions de défense biologique et chimique.
- Visite d'établissements d'instruction et de formations/unités opérationnelles choisies des FAC où ont lieu des activités DBC, et de centres R et D gouvernementaux connexes (pour la plupart relevant du MDN) comme le laboratoire de Recherche et développement pour la défense Canada (RDDC) situé à Suffield, en Alberta (où les membres du Comité se rendent chaque année).

- Participation à divers exercices de DBC, cours de formation, ateliers, séminaires, colloques, etc. organisés par les FAC ou le MDN.
- Publication d'un rapport annuel diffusé publiquement qui contient des observations, des constatations et des recommandations clés.

Les rapports annuels du Comité, qui remontent jusqu'en 1991, peuvent être consultés sur le site Web du CEPDBC (www.bcdrc.ca). Aucun rapport n'a été publié en 2010 à cause d'un retard dans le renouvellement de son mandat.

Le travail du Comité est financé grâce à une contribution du ministère de la Défense nationale.

RÉSUMÉ

Son programme de séances d'information et de visites en 2013 n'ayant révélé aucun indice à l'effet contraire, le Comité conclut que :

- le MDN et les FAC respectent pleinement la politique du gouvernement du Canada pour ce qui est de maintenir une capacité de lutte biologique et chimique purement défensive;
- les travaux de recherche et de développement et les activités de formation DBC menés par le MDN et les FAC respectent les obligations du Canada en tant que partie prenante à la CABT et à la CIAC;
- selon les observations du Comité, les travaux de recherche et de développement ainsi que les activités de formation DBC menés par le MDN et les FAC ne posent aucune menace apparente pour la sécurité publique ou l'environnement;
- le programme DBC ne donne pas lieu à des pratiques dissimulées ni à des dédoublements.
- Outre ses principales conclusions, les membres du Comité, à la lumière de leurs observations effectuées en visitant les établissements d'instruction, les formations et unités opérationnelles ainsi que les centres de recherche et de développement du MDN et des FAC, formulent 3 nouvelles recommandations en vue d'améliorer la gestion et l'efficacité du programme DBC du Canada.

ACTIVITÉS DU COMITÉ EN 2013

En 2013, le Comité a procédé aux visites et activités pertinentes et assisté aux séances d'information ci-dessous :

- **Recherche et développement pour la défense Canada – Centre de recherche Suffield (du 29 avril au 2 mai)** - La visite du Comité à RDDC Suffield a été accompagnée d'un programme complet de présentations, de discussions, d'échanges d'information et d'activités de vérification, notamment :
 - Une présentation globale, par le directeur général adjoint de RDDC Suffield, de l'organisation, de l'allocation des ressources et des activités et initiatives majeures au cours de la dernière année.

- Une présentation et discussion du programme de recherche et développement DBC en cours au Centre.
- Une revue de la formation spécialisée de DBC livré au Centre de technologie antiterroriste (CTA).
- Un exposé et une discussion sur les initiatives récentes et en cours du programme de sécurité et d'intendance environnementale.
- Une présentation et une discussion sur l'infrastructure et autres questions relatives aux services afférents à la sécurité et à la protection de l'environnement.
- Survol et discussion des développements locaux reliés aux recommandations pertinentes que contenait le Rapport annuel 2012 du CEPDBC.
- Inspection des stocks chimiques et analyse de la gestion des stocks et des protocoles et procédures de sécurité pour les laboratoires.
- Examen et discussion du programme de sécurité chimique.
- Examen et discussion du programme de sécurité biologique.
- Revue des accords de transfert de matériaux chimiques entre mai 2012 et avril 2013.
- Revue de tous les contrats de recherche octroyés à des organismes externes.
- Exposés sur des projets représentatifs par deux chercheurs sous contrat.
- Visites informelles de laboratoires assorties d'explications des projets en cours.
- Visite et discussion des installations au Centre de formation Cameron.
- Inspection des laboratoires de niveau de biosécurité (NBS) II et examen des procédures et systèmes pertinents de gestion des stocks de matières virologiques, toxiques et biologiques.
- Inspection vidéo de stocks choisis au hasard parmi les agents entreposés au laboratoire à NBS III.
- Revue des transferts de matériaux biologiques pathogènes entre mai 2012 et avril 2013, et discussion des contrôles et du suivi à la réception.
- Observation d'un exercice de réponse aux urgences chimiques.
- Survol et discussion des diverses menaces impliquant des agents de guerre biologique et chimique.
- Revue des découvertes faites à la BFC Suffield de vieilles munitions non explosées et soupçonnées de contenir des agents chimiques, et discussion de leur élimination sécuritaire.
- Rencontres privées avec l'officier de la sécurité générale, le président intérimaire du Comité de la sécurité chimique, le président du Comité de la sécurité biorisque et de l'officier de l'environnement.
- Rencontre avec le médecin en chef de la BFC Suffield.
- Rencontre avec le commandant de la BFC Suffield.

À la fin de leur visite, les membres du Comité ont fait part au directeur général adjoint et à son équipe de gestionnaires cadres de leurs observations et conclusions initiales.

- **École des pompiers et de défense nucléaire, biologique et chimique des Forces canadiennes – BFC Borden (27 mai).** Le Comité a fait la revue du rôle, de la mission et des tâches de l'École, puis pris connaissance de l'organisation et des installations de l'École; de la doctrine sur la DBC, des tactiques, techniques et procédures; des cours, cursus et clientèles de formation, des activités et exercices pratiques et des activités de formation avec agent actif tenues à RDDC Suffield; et des initiatives et défis actuels. Le Comité a également visité un étalage d'équipement d'entraînement DBC et a rendu une visite de courtoisie au commandant du Groupe de l'instruction de soutien des Forces canadiennes - la formation-mère de l'École.
- **Régiment d'opérations spéciales du Canada – BFC Petawawa (28 mai).** Le Comité s'est informé sur le rôle du régiment, sa capacité en matière de DBC et son approche à la formation liée à la DBC. Les membres ont également passé en revue un étalage d'équipements de protection individuelle de DBC et discuté de leurs utilisations avec les membres de l'unité.
- **427^e Escadron d'opérations spéciales d'aviation – BFC Petawawa (28 mai).** Le Comité a été informé sur le rôle de l'escadron, sa capacité en matière de DBC et son approche à la formation liée à la DBC. Les membres ont également consulté un équipage d'hélicoptère vêtu du complet de protection individuelle de DBC et a discuté avec eux et avec leur personnel de soutien au sol des défis que présente une menace chimique ou biologique aux opérations de vol.
- **Sous-ministre adjoint (Politiques) – QGDN Ottawa (29 mai).** Avec l'aide de représentants du MAECI, le Comité fut informé des changements récents dans l'univers de la sécurité stratégique, ainsi que sur le statut de la CIAC et de la CABT, y compris une mise à jour en ce qui concerne le MDN et les FAC. On l'a aussi informé sur les activités récentes du MAECI quand au soutien à la contre-prolifération et à la réduction de la menace sous les auspices du Programme de partenariat mondial.
- **Chef du renseignement de la Défense – QGDN Ottawa (29 mai).** Le Comité a assisté à une présentation sur l'évaluation actuelle des menaces posées par les agents de guerres biologiques et chimiques.
- **Chef – Développement des Forces – QGDN Ottawa (29 mai).** Des membres de la Direction de défense chimique, biologique, radiologique et nucléaire (D Défense CBRN) a informé le Comité sur le rôle et l'organisation de la Direction, la politique et la doctrine de DBC, et l'état du programme d'acquisition d'immobilisations BCD ainsi que sur des questions connexes.
- **Quartier général du Groupe des services de santé des Forces canadiennes - Ottawa (30 mai).** Le personnel du médecin général a informé le Comité sur certains aspects de la médecine opérationnelle et de la recherche et développement en matière de DBC, y compris les contre-mesures médicales et les affaires réglementaires.
- **RDDC – Centre des sciences pour la sécurité – Ottawa (30 mai).** Le Comité a été informé sur l'état du nouveau Programme canadien pour la sûreté et la sécurité en mettant l'accent sur ses efforts visant à vaincre les menaces chimiques et biologiques à la sécurité publique.
- **Recherche et développement pour la défense Canada – Siège administratif, Ottawa (31 mai).** Les membres du Comité ont rencontré le Dr. Marc Fortin, chef de la direction de RDDC et sous-ministre adjoint (Science et technologie) du MDN, ainsi que son personnel supérieur, dans le but de leur faire part des observations initiales du Comité à la suite de leurs visites et d'obtenir le

point de vue du Dr Fortin sur les différents dossiers de l'heure pour RDDC dans le domaine de la DBC.

- **Exercice DRAKE FIRE – RDDC Suffield (28 octobre).** Le Dr. Roth et l'officier de direction, au nom du Comité entier, ont observé la conduite de FIRE DRAKE, un exercice annuel au Centre de technologie antiterroriste de RDDC Suffield à l'appui de l'Équipe nationale d'intervention en cas d'incident chimique, biologique, radiologique, nucléaire ou explosive (CBRNE).
- **Atelier Défense CBRN – Ottawa (20 novembre).** L'officier de direction du Comité a assisté à cet atelier qui réunissait des représentants des différentes parties prenantes dans le domaine de la défense CBRN afin d'échanger de l'information sur les activités et enjeux actuels.
- **Article Wikipédia.** En complément à son site Web, le Comité a rédigé un article wikipédia dans les deux langues officielles en vue de sensibiliser le public sur ses travaux. (Voir en.wikipedia.org/wiki/BCDRC ou fr.wikipedia.org/wiki/CEPDBC)

OBSERVATIONS

Généralités. Le Comité a reçu un accueil chaleureux et obtenu une coopération très poussée des autorités de l'ensemble des quartiers généraux, unités, organismes et endroits visités. Les exposés et les autres renseignements qui lui ont été fournis étaient pertinents, bien ciblés et détaillés.

Menace. Les informations fournies au Comité par le Chef du renseignement de la Défense et durant sa visite au Centre RDDC Suffield ont confirmé que les agents de guerre biologique et chimique demeurent une menace crédible.

Capacité défensive. Au cours de ces séances d'information et de leurs visites, les membres du Comité ont pu examiner les exigences touchant les capacités et les plans d'acquisition, les installations et activités de recherche et de développement, les équipements et matériels en service, les documents de doctrine et les moyens d'instruction. Dans tous les cas, ils ont eu la certitude que ces moyens servaient exclusivement à la détection, à l'identification et à la surveillance des agents biologiques et chimiques, aux fins d'avertissement et de signalisation, à la protection et à la gestion des dangers (p. ex. décontamination), ainsi qu'à des contre-mesures médicales. Selon l'évaluation du Comité, ces fonctions concordent avec le maintien d'une capacité purement défensive.

Respect de la politique et des conventions internationales

La politique de défense chimique et biologique du MDN/des FAC est exposée dans les Directives et ordonnances administratives de la Défense (DOAD) 8006-0 (que l'on peut consulter sur l'Internet). Le 27 août 2013, le Comité a reçu une attestation écrite du Directeur général, science et technologie – emploi de la force et du Directeur général, science et technologie – opérations des centres, indiquant que les projets concernant la DBC inscrits au programme R et D de cet organisme en 2013, et qui relèvent d'eux-mêmes, respectent les dispositions de la DOAD 8006-0.

De temps à autres, l'OIAC effectue des inspections de vérification auprès des installations canadiennes de R et D pour la défense chimique. Les membres du Comité ont appris qu'une inspection de vérification de

l'Installation unique nationale canadienne à petite échelle (ICUPE) au Centre RDDC Suffield a été effectuée du 16 au 18 avril, 2013. Le Comité a appris d'après leur rapport interimaire que les inspecteurs ont conclu que les travaux effectués à cet endroit sont conformes aux obligations du Canada en vertu de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques.

Soulignons qu'à cause des anciennes activités à la BFC Suffield, il arrive de temps à autre que l'on trouve des munitions non explosées sur le terrain d'essai ou sur les aires de tirs et d'entraînement de la BFC Suffield, munitions considérées comme des armes chimiques potentielles. Ces découvertes sont rapportées au Quartier général de la Défense nationale et à l'OIAC pour obtenir l'autorisation de les détruire. Comme indiqué dans notre rapport de 2012, le Centre RDDC Suffield a avisé les membres du Comité de la découverte, le 1^{er} et le 21 novembre 2012, de deux projectiles d'artillerie non explosés que l'on soupçonnait de pouvoir contenir de l'agent moutarde ou du phosgène. Le projectile trouvé le 1^{er} novembre, 2012, fut détruit le 23 avril, 2013, en présence d'observateurs de l'OIAC. Celui trouvé le 21 novembre, 2012, fut détruit le 10 avril, 2013. Depuis, une nouvelle trouvaille d'un obus suspect a été rapportée le 15 mai, 2013, et l'obus a été détruit le 4 juillet, 2013. Ensuite, un autre obus trouvé le 13 octobre, 2013, a été détruit le 19 novembre, 2013, en présence d'observateurs de l'OIAC.

Sécurité

Le Comité a observé dans chaque unité et endroit visités en 2013 une culture positive en matière de sécurité et de protection environnementale.

Les stocks de virus, de toxines et d'autres échantillons biologiques à RDDC Suffield ont été inspectés et vérifiés. Ils ont été regroupés et centralisés, et on continue d'en réduire les stocks pour ne conserver que le minimum requis pour la recherche défensive actuelle. À cet égard, les efforts en cours visent à rendre complètement fonctionnel le système de gestion de ces stocks. Nous espérons constater la réalisation de cet objectif lors de notre prochaine visite.

Le Comité de la sécurité biorisque de RDDC Suffield continue de travailler efficacement. L'année dernière, nous avons noté l'avis de ce Comité que certains vaccins et anti-toxines supplémentaires qui ne sont pas encore approuvés pour une utilisation au Canada devraient quand-même être mis à la disposition des scientifiques de la défense quand leur travail les expose à des risques accrus. Nous comprenons maintenant que cette inquiétude a été atténuée par la disponibilité ailleurs de ces mesures médicales et que le conseiller médical de RDDC, un médecin du système des soins de santé de l'Alberta, avise le Comité sur cette question. Compte tenu de cette évolution, le CEPDBC clora la recommandation qu'il a faite à ce sujet dans son rapport annuel de 2012.

Le président du Comité de la sécurité biorisque de RDDC Suffield nous a signalé trois incidents de gants de laboratoire déchirés. Elle a indiqué que, bienque le protocole d'intervention dans ce cas est adéquat, le stock de gants sera renouvelé plus fréquemment en vue d'éviter toute dégradation de leur utilité protectrice.

Les laboratoires à NBS III à RDDC Suffield restent soumis à un régime d'entretien annuel rigoureux, y comprenant des tests annuels des contrôles de défaillance (le matériel de contrôle critique de

climatisation a été mis à jour cette année) en vue de répondre aux exigences de re-certification de Santé publique Canada et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Cela dit, ces locaux arriveront bientôt à la fin anticipée de leur vie utile. Nous avons donc été heureux d'apprendre qu'un projet a été lancé (à échéance encore indéterminée) de construire de nouveaux laboratoires modulaires à NBS III devant être logés dans une superstructure adjacent au bâtiment 1. Ces unités modulaires serviront à combler les besoins suite à la décommission éventuelle des installations existantes au sein du bâtiment 1 jusqu'à la réalisation prévue d'un nouveau campus de laboratoires sur l'aire dite Trig 1 en 2023/24.

Nous avons également été heureux d'apprendre de la récente rénovation du vivarium en vue d'assurer que les exigences de protection des animaux à Suffield continuent d'être respectées.

Le Comité a observé que les contrôles et le suivi des stocks chimiques à RDDC Suffield fonctionnent bien.

Lors de notre inspection du ICUPE, nous avons été heureux de noter l'installation d'une nouvelle hotte pour le stockage d'agents chimiques et de l'installation d'un nouveau revêtement de sol non-absorbant. Cela dit, nous avons souligné que les drains desséchés au plancher et le monte-charge adjacent représentent des conduits potentiels pour des substances volatiles déversées, et nous avons demandé s'il y avait une possibilité de recyclage des vapeurs d'échappement de la hotte au toit de l'immeuble. Ces risques possibles doivent être évalués et assainis s'ils s'avèrent importants.

Dans notre rapport de 2011, nous avons recommandé une évaluation de la nécessité d'une installation autorisée au Collège militaire royal du Canada dans le but de produire de petites quantités d'agents chimiques à des fins de recherche. En cas d'un besoin persistant, nous avons aussi recommandé que des dispositions soient prises pour faciliter un échange de bonnes pratiques de laboratoire entre RMC et RDDC Suffield. Les réponses du MDN et des FAC à cette recommandation de 2011 et à nouveau en 2012 nous laissent quelques doutes quant à la situation réelle de cette installation. Nous sommes portés à croire que cette installation continue à fonctionner sous de nouvelles dispositions de permis plus restrictives, mais qu'un échange de bonnes pratiques n'a pas eu lieu. Nous allons maintenir notre recommandation jusqu'à ce que nous recevrons une réponse claire et définitive.

Un nouveau responsable de la sécurité chimique a été nommé à RDDC Suffield et le Comité de la sécurité chimique a été récemment restructuré et recentré. Également, ce Comité a désormais un pouvoir d'approbation au sein du processus d'approbation en ligne de RDDC Suffield nommé Turbo (ONTAP). (Comme décrit dans notre rapport de 2012, ONTAP remplace certains formulaires sur papier tel «Approbation d'étude» et «Plan d'essais sur le terrain» et autres documents connexes. Il vise à améliorer le processus tout en assurant, avant l'amorce d'initiatives de recherche ou de développement ou d'activités de soutien, que seront rencontrés les besoins en ressources matérielles ainsi que les exigences de base en matière de sécurité, de réglementation, d'intégrité scientifique et de déontologie.)

Lors de notre visite de 2012 à RDDC Suffield, nous avons pris connaissance du lancement d'une Revue sur la sécurité chimique, programme dont le mandat est de comparer les procédures locales actuelles avec les meilleures pratiques dans les laboratoires de défense alliés, afin d'identifier toute lacune ou insuffisance à Suffield et recommander les rectifications nécessaires. Parmi les recommandations figurent des propositions visant à normaliser les procédures de sécurité et d'équipement des

laboratoires; améliorer les procédures de formation et de certification de ceux qui travaillent avec des agents chimiques, augmenter la sécurité de ces agents; mieux définir les risques associés aux diverses activités de laboratoire; consacrer des ressources pour assurer une conformité aux principes de sécurité chimique et de modifier certaines procédures d'intervention urgente. Un Groupe de travail sur la sécurité chimique a été chargé de coordonner la mise en œuvre de ces recommandations. Des progrès réels ont déjà été réalisés, un bon exemple étant la mise en place d'un cadre réglementaire global pour la certification des ouvriers qui manipulent les agents chimiques dans les laboratoires et sur les terrains d'essais. Malgré le départ de certains membres du personnel impliqués dans l'examen initial, en raison de la restructuration, nous espérons que l'élan derrière cet examen sera maintenu et nous comptons recevoir un rapport sur les progrès substantiels réalisés lors de notre visite en 2014.

Un nouveau Plan intégré d'intervention urgente – un volume du Manuel de sécurité de RDDC Suffield – a été promulgué en août 2012. Un aspect clé de notre visite cette année a été notre observation d'un exercice d'intervention en cas d'urgence chimique à grande échelle dans le bâtiment 1. L'exercice, basé sur un accident simulé dans le ICUPE au 4ième étage du bâtiment 1 impliquant un contact simulé d'un travailleur à un agent chimique, comprenait la levée de l'alarme, l'évacuation du bâtiment, la comptabilisation du personnel scientifique et administratif ainsi que des visiteurs, l'établissement d'un cordon de sécurité autour du bâtiment, l'activation du système de commande, de contrôle et de communication, le traitement initial et la décontamination de l'accidenté par l'équipe spécialisée en intervention urgente chimique, la présence des services d'incendie, de police, d'ambulance et autres équipes médicales, et enfin l'évacuation de la victime du bâtiment jusqu'à l'ambulance en attente, auquel moment l'exercice s'est terminé. Les membres du comité étaient postés auprès de l'accidenté alors que l'officier de direction du Comité assista à l'évacuation de l'immeuble et à la comptabilisation du personnel avant de prendre place auprès du commandant de l'incident. Ainsi, nous avons pu voir et acquérir une bonne compréhension de tous les aspects de cette réponse à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment 1. Immédiatement après la fin de l'exercice, le directeur du Centre a présidé un «examen post-incident» avec tous les participants clés à l'exercice dans le but d'évaluer la réponse d'urgence et d'identifier les procédures ou mesures nécessitant des modifications ou améliorations. Le comité a également assisté à cet «examen post-incident», où nous avons été favorablement impressionnés par ce que nous avons vu et entendu. Les erreurs ou omissions en réponse à l'incident, peu nombreux selon nous, ont été discutées ouvertement, de manière professionnelle et collégiale. Le directeur du Centre a identifié les lacunes à corriger et nous croyons qu'elles le seront facilement. Cependant, comme l'exercice a pris fin avec le transfert de la victime à l'ambulance de la BFC Suffield, il nous restait des incertitudes concernant son évacuation et son traitement au-delà du transfert. Celles-ci nous ont menés à ajouter à notre agenda une rencontre avec le médecin en chef de la base, qui nous a expliqué les politiques et procédures courantes d'évacuation et de traitement ultérieur à l'Hôpital régional de Medicine Hat. Nous avons l'intention de poursuivre cette discussion en demandant une réunion avec le conseiller médical de RDDC Suffield et peut-être aussi avec les autorités de l'Hôpital régional de Medicine Hat lors de notre prochaine visite, dans le but de mieux connaître les préparatifs en place dans les établissements locaux de santé civile pour gérer de réelles victimes d'agents biologiques ou chimiques de RDDC Suffield.

En outre, le médecin en chef a suggéré au cours de notre réunion que le personnel des Services de santé des FAC affectés à la section médicale de la BFC Suffield devrait recevoir, avant ou dès leur arrivée, une formation spécialisée qui les préparerait adéquatement à la gérance appropriée d'incidents chimiques ou biologiques du type qui pourraient survenir dans le cadre de RDDC Suffield. Le Comité estime que la direction des SSFC devrait examiner cette idée.

L'entraînement en présence d'agent actif que nous avons observé pendant l'exercice FIRE DRAKE, croyons-nous, a été mené de manière sécuritaire et professionnelle. Ceci a mis en relief une collaboration très efficace entre l'ASPC, les FAC, la GRC et les autres composantes de l'équipe nationale d'intervention CBRNE, ainsi qu'avec le personnel de sécurité et de contrôle affecté à l'installation Cameron du Centre de technologie antiterroriste de RDDC Suffield.

Le Comité salue les initiatives que RDDC Suffield a prises au cours des deux dernières années pour renforcer l'efficacité de ses programmes de santé et de sécurité. Nous avons été particulièrement impressionnés par l'approche très professionnelle affichée par l'ensemble du personnel au cours de l'exercice de réponse à une urgence chimique. Nous anticipons le même professionnalisme lors des exercices futurs et nous essayerons de les faire inclure dans l'agenda de nos visites à l'avenir. Nous appuyons également la décision d'ériger des laboratoires modulaires de NBS III au côté du bâtiment 1. Pour ces raisons, nous croyons que RDDC Suffield continue à gérer efficacement et à un niveau acceptable le risque encouru par le personnel administratif qui oeuvre dans ce bâtiment. Le Comité continuera sa surveillance de la situation mais, pour le moment, retire sa recommandation de 2012 de reloger le personnel administratif jusqu'à ce que toutes les fonctions de laboratoire soient transférées au nouveau complexe de laboratoire.

Protection environnementale

Nous étions heureux de rencontrer l'officier dédié à l'environnement nouvellement nommé de RDDC Suffield et d'obtenir d'elle un aperçu du système de gestion de l'environnement du Centre. Nous avons été heureux d'apprendre que le Plan de gestion des matières dangereuses publiée en 2011 et la révision des procédures opérationnelles normalisées de gestion et d'élimination des déchets dangereux ont porté fruit. L'incinérateur du centre de formation Cameron qui était d'abord loué mais maintenant acheté, s'avère à la hauteur de la tâche en maîtrisant le flux actuel des déchets dû aux activités de formation. Ces déchets, au cumul jusqu'alors intimidant, sont maintenant séparés, remballés et réduits grâce à l'incinérateur local et, dans le cas de certains déchets de laboratoire liquides, par une unité de neutralisation thermique sur le même site. Un énoncé des travaux est à veille d'être parachevé pour contracter l'élimination du reste des déchets ségrégués.

L'incinérateur vieillissant de déchets biologiques a été remplacé en 2012 par un incinérateur de pathogènes à haut rendement. Des essais de validation sont en cours pour déterminer si cet appareil peut aussi détruire les déchets liquides de laboratoire et ceux générés lors des activités de formation.

Le projet d'assainissement des sols contaminés à certains endroits de l'aire expérimental a été clos, ayant été jugé irréalisable, en faveur d'une gestion de risques en clôturant ces sites et y contrôler l'accès. Compte tenu du coût apparent d'un assainissement, le Comité juge cette décision raisonnable.

Compte tenu des succès de RDDC Suffield dans le dossier des déchets dangereux, nous comptons observer en plus grand détail lors de futures visites les autres initiatives de protection de l'environnement.

Autres observations

Lors de nos visites précédentes au QGDN, nous avons toujours été intéressés aux nouvelles récentes relatives à la contribution du Canada au Partenariat mondial, cette initiative de \$ 20 milliards étalée sur 10 ans visant les risques de prolifération dans l'ex-URSS des armes de destruction massive (ADM). Nous avons été impressionnés par la réduction concrète de la menace accomplie grâce au financement canadien s'élevant à \$ 880 millions depuis 2002. Cette année, on nous a informé d'un nouveau financement et des nouvelles priorités pour la période 2013-18, y compris la migration de l'effort canadien vers les menaces urgentes dans le Moyen-Orient et vers l'atténuation des possibles risques d'ADM futurs en Afrique, en Asie et aux Amériques, mettant l'accent sur la sécurité nucléaire et radiologique, la sécurité biologique, la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies (visant à prévenir l'acquisition d'armes nucléaires, biologiques ou chimiques par des acteurs non étatiques), la destruction des armes chimiques et la lutte contre la prolifération de la technologie des ADM. Le Programme de partenariat mondial mérite l'attention et le soutien de tous les Canadiens.

À RDDC Suffield et à nouveau au bureau corporatif de RDDC, nous avons apprécié entendre du Directeur du Centre Gary Geling et du chef de la direction, le Dr. Marc Fortin, leurs explications des principaux changements d'orientation en cours en science et technologie (S & T) de la défense au Canada, et sur l'impact de ces changements sur RDDC et RDDC Suffield. Nous avons appris que RDDC a l'intention de maintenir un lien clair entre les exigences du MDN/CAF et ses activités S & T, livrant la S & T avec une plus grande efficacité et responsabilité, améliorant son agilité et sa capacité de réagir aux menaces changeantes, concentrant ses activités vers le rôle inhérent à un laboratoire fédéral de S & T, c'est à dire vers les recherches stratégiques, sensibles et classifiées, et la réalisation de ces objectifs avec moins de ressources. Nous comprenons que, ayant déjà accompli les principaux ajustements nécessités par les coupures de ressources des deux années passées, RDDC peut dorénavant s'attendre à un financement stable pour l'avenir immédiat.

Au Centre des sciences pour la sécurité, le Comité a été mis à jour sur le leadership qu'exerce RDDC au sein du Programme canadien pour la sûreté et la sécurité de \$ 43,5 millions qui remplace et qui s'appuie sur le succès de l'ancienne Initiative de recherche et de technologie CBRNE (IRTC), du Programme technique de sécurité publique et du Centre canadien de recherches policières. Nous avons constaté que les investissements actuels du Programme reliés aux menaces biologiques et chimiques tombent tous dans des catégories qui s'alignent bien aux composantes du concept opérationnel de la défense CBRN canadienne, c'est-à-dire la détection, l'identification et le suivi, la gestion de l'information, la protection physique, la gestion des risques et les contre-mesures médicales.

La mission de la Direction de la défense CBRN au QGDN a été élargie pour inclure la responsabilité du développement des capacités de soutien opérationnel tels que la construction et la manipulation de carburant en vrac. Malgré sa vaste mission, la Direction continue de s'acquitter efficacement de ses

responsabilités en matière de développement des capacités conjointes de défense CBRN permettant aux forces armées de survivre et de fonctionner dans un environnement CBRN, l'amélioration de l'interopérabilité avec nos alliés, le développement de concepts, de politiques et de doctrines de défense CBRN, et la livraison de conseils et d'informations spécialisés à tous les niveaux de commandement. Le Projet général de défense CBRN progresse sûrement et sans heurts vers son achèvement, ayant déjà, depuis 2008, livré aux unités une capacité importante sous forme de systèmes de détection CBRN personnels, portables et fixes, des kits d'échantillonnage et de détection sur le terrain, de nouvelles combinaisons de protection, des systèmes de protection collective transportables et des contre-mesures médicales. Les projets en cours incluent des systèmes robotiques de reconnaissance CBRN, des systèmes de signalement et d'avertissement en temps réel des incidents CBRN, un nouveau respirateur de service général et commun, et des systèmes de décontamination de véhicules et du personnel. La Direction travaille en étroite collaboration avec Sécurité publique Canada sur le Plan CBRNE fédéral et collabore avec d'autres ministères au besoin.

Le taux de graduation à l'École des pompiers et de défense CBRN des Forces canadiennes (EPCFC) est passé de 181 diplômés de six cours spécifiques de défense CBRN en 2011-12 à 217 diplômés de six cours en 2012-13. On prévoit qu'il atteindra 234 diplômés en 2013-14. Lors de l'Atelier de défense CBRN, tenu le 20 novembre, 2013, les représentants de l'École et de l'Armée canadienne ont indiqué que cette augmentation est en grande partie attribuable à une plus grande demande par l'armée d'être, à son tour, à un effort résolu de «re-institutionnaliser» la défense CBRN comme partie importante de la capacité opérationnelle polyvalente de l'armée suite à une période de mise de côté au profit des besoins opérationnelles en Afghanistan.

Le maintien d'un effectif d'instruction qualifié et suffisant pour répondre à cette demande accrue demeure un défi pour l'École, tout comme le besoin de fournir la formation en français. Une part de cette pression sera allégée par l'«exportation» de certains cours, tel que le cours d'Opérateur en décontamination, vers les unités clientes. Ils seraient alors livrés sous la surveillance de l'École par un personnel de l'unité qualifié. Du côté positif, les membres de la profession militaire «Opérateur CBRN» ayant acquis une connaissance et une expérience approfondies au sein de l'Unité interarmées d'intervention du Canada (UIIC) - CBRN deviennent maintenant disponibles pour une affectation aux postes d'instructeurs à l'École.

Il faut souligner que seuls des simulacres d'agents de guerre chimiques ou biologiques sont utilisés lors de la formation à l'École. Tout entraînement utilisant des agents actifs se passe uniquement à RDDC Suffield.

Le comité a été impressionné par l'initiative prise par le Régiment d'opérations spéciales du Canada à Petawawa pour améliorer sa capacité de DBC en collaborant avec l'UIIC-CBRN pour concevoir et exécuter des activités de formation particulièrement sophistiquées et complexes mais utiles aux deux unités.

Le 427^e Escadron d'opérations spéciales d'aviation à Petawawa a présenté au Comité le détail de son programme de formation de DBC assorti d'une explication franche et d'une illustration très instructive

des formidables défis auxquels font face les équipages de vol et le personnel au sol quand ils sont appelés à fonctionner dans un environnement CBRN. En ce qui concerne les équipements de DBC et autres questions connexes, il nous apparaît que la voie de communication que l'escadron doit prendre n'est peut-être pas claire, compte tenu de son double rattachement, à la fois à l'ARC et au commandement des Forces d'opérations spéciales du Canada (COMFOSCAN). Par exemple, il semble que l'escadron éprouve de la difficulté à porter des améliorations au respirateur de vol M45CF. De même, il semble que l'escadron ignorait qu'un système nouvellement développé pour le transport de victimes d'attaques chimique ou biologique leur était disponible. Ceci étant, nous recommandons que les autorités compétentes du COMFOSCAN, de l'ARC et l'escadron confèrent en vue de résoudre cette question de communication et d'y remédier au besoin.

Suite à son approbation par le Conseil du Trésor l'an dernier, le projet de Contre-mesures médicales à la menace de guerre biologique fait bon chemin. Dans sa portée révisée, le projet prévoit la livraison de jusqu'à six systèmes de contre-mesures médicales, comprenant non seulement des vaccins, mais aussi un large éventail de systèmes complémentaires.

Lors de notre visite au quartier général du Groupe des Services de santé des Forces canadiennes (QG Gp Svc S FC), nous avons été informés des progrès récents vers la mise sur pied d'un consortium quadrilatéral de développement de contre-mesures médicales (Canada, Australie, Royaume-Uni et les États-Unis), y compris un accord sur les termes de référence du consortium, sur les lignes directrices de mise en œuvre et sur les objectifs d'intérêt commun, qui incluront la résistance aux antimicrobiens, la diagnostique, les agents non-traditionnels, les toxines, les thérapies virales, et aussi le partage des informations dans les bibliothèques de référence nationales, et des résultats d'essais et d'évaluation des contre-mesures médicales. Nous comprenons qu'un progrès semblable a été réalisé en ce qui concerne le consortium national du Canada qui rassemble RDDC, Santé Canada et l'ASPC.

Le mandat de la Section des affaires réglementaires du QG Gp Svc S FC est de veiller au respect de la réglementation de Santé Canada et du MDN portant sur la déclaration, la comptabilité et la manipulation de produits médicaux non autorisés, de conseiller sur la réglementation de leur utilisation, et d'obtenir leur approbation réglementaire quand ceci est faisable. Nous avons observé que la section est pleinement engagée à poursuivre de manière proactive et avec énergie l'approbation réglementaire de Santé Canada pour une gamme impressionnante de produits chimiques et biologiques liés à la défense, en tant que Drogues nouvelles pour usage exceptionnel (DNUE) ou par voie du Programme d'accès spécial.

Le Comité a été heureux d'apprendre qu'une position en Assurance de qualité a été approuvée pour le Dépôt central de matériel médical à la BFC Petawawa. Ce poste est essentiel à la mise en œuvre d'autres mesures nécessaires à l'accréditation «Bonne pratiques de fabrication» pour cette installation, une initiative que nous avons saluée dans notre Rapport annuel de 2011. Nous comprenons que le poste est en voie de classification selon les critères de la fonction publique, après quoi il sera comblé. Nous espérons bientôt constater la réalisation de ces étapes finales.

Dans son rapport annuel de 2011, le Comité a noté l'absence d'un plan de soutien au-delà de 2012 du fonctionnement et de l'entretien de l'impressionnant laboratoire mobile de chimie développé et dirigé par des scientifiques de RDDC Suffield, laboratoire que l'on a déployé en 2010 en appui à la sécurité des Jeux olympiques de Vancouver et des sommets G8/G20. De même, un plan d'exploitation ne nous était pas apparent visant l'installation de Triage tous-risques récemment situé à RDDC Suffield mais disponible en soutien des services de sécurité à travers le pays. Ceci étant, nous avons plaidé qu'un plan d'utilisation et d'entretien devrait être produit. Compte tenu des réductions budgétaires imposées à la fois par RDDC et par Sécurité publique Canada, cette tâche s'est avérée difficile. Nous comprenons que, dans le cas du Laboratoire de chimie mobile, une solution pragmatique a été trouvée : on assurera un maintien minimum du laboratoire, on permettra son utilisation par les scientifiques de RDDC Suffield, et on le rendra à pleine capacité opérationnelle à la demande d'autres organismes prêts à en assurer les frais. En ce qui concerne l'installation de Triage tous-risques, nous acceptons que le personnel et les fonds pour soutenir son fonctionnement ne sont tout simplement pas disponibles à l'heure actuelle et que, par conséquent, elle doit être « mises en veilleuse » jusqu'à ce que des ressources sont disponibles pour soutenir un programme viable. Nous clorons donc ces recommandations.

Malgré l'impact des réductions budgétaires et de l'ajustement de la main-d'œuvre, ce qui a naturellement provoqué une certaine déception et du découragement dans certains cas, tous ceux que nous avons rencontrés au cours de nos visites cette année ont affiché un dévouement et un professionnalisme élevés. Nous continuons de croire que les réductions budgétaires et de personnel ont été gérées avec un soin d'éviter les perturbations excessives de la programmation et de minimiser les effets négatifs sur les gens. Nous n'avons encore observé aucun signe d'effets néfastes sur la sécurité, la protection de l'environnement ou l'efficacité de la formation.

CONCLUSIONS

Son programme de séances d'information et de visites en 2013 n'ayant révélé aucun indice à l'effet contraire, le Comité conclut que :

- le MDN et les FAC respectent pleinement la politique du gouvernement du Canada pour ce qui est de maintenir une capacité de lutte biologique et chimique purement défensive;
- les travaux de recherche et de développement et les activités de formation DBC menés par le MDN et les FAC respectent les obligations du Canada en tant que partie prenante à la CABT et à la CIAC;
- selon les observations du Comité, les travaux de recherche et de développement ainsi que les activités de formation DBC menés par le MDN et les FAC ne posent aucune menace apparente pour la sécurité publique ou l'environnement;
- le programme DBC ne donne pas lieu à des pratiques dissimulées ni à des dédoublements.

RECOMMANDATIONS

À la lumière des observations qu'il a pu faire grâce aux exposés reçus et lors de ses visites en 2013, le Comité formule les recommandations suivantes :

- 1. RDDC Suffield devrait évaluer et corriger, le cas échéant, le risque de fuite de produits chimiques dans l'ICUPE par les drains de plancher ou l'arbre monte-charge et aussi, le risque de recirculation des gaz d'échappement des hottes sur le toit du bâtiment 1.**
- 2. Le Groupe des Services de santé des Forces canadiennes devrait évaluer la pertinence d'un cours de formation spécialisée pour le personnel affecté à la section médicale de la BFC Suffield pour bien les préparer avant ou dès leur arrivée au traitement des victimes d'agents chimiques ou biologiques de la sorte qui pourrait survenir dans le cadre des activités de RDDC Suffield.**
- 3. Vu le double rattachement du 427^e Escadron d'opérations spéciales d'aviation, les directions du COMFOSCAN, de l'ARC et de l'escadron devraient clarifier la bonne voie de communication à suivre en ce qui concerne l'équipement de défense biologique et chimique et les questions connexes.**

ÉTAT DES RECOMMANDATIONS ANTÉRIEURES DU COMITÉ

Veillez consulter l'Annexe A pour prendre connaissance des réponses du MDN/FAC aux recommandations du Comité.

ANNEXES

A – État des recommandations du comité

B – Acronymes et abréviations

ÉTAT DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

N°	Année	Recommandation	Réponse du MDN/des FAC & Commentaires du CEPDBC	Statut
1.	2011	Le Centre RDDC Suffield devrait continuer à réduire ses stocks d'agents biologiques, viraux et toxiques au minimum requis pour la réalisation des recherches en cours, et achever dès que possible le processus d'acquisition du logiciel spécialisé et des instruments requis pour la gestion des stocks.	<p>Réponse du MDN/des FAC (Mars 2012): « En 2011, le DG de RDDC Suffield a dirigé l'exécution d'un inventaire complet de tous ses stocks d'agents biologiques et viraux, une opération de réduction de tous les stocks à des niveaux suffisants pour soutenir les besoins actuels et futurs des programmes, ainsi que la destruction des stocks excédentaires. Cette tâche devrait être terminée d'ici le 29 février 2012. Les mises à jour du logiciel de gestion des stocks ont été reçues et mises en œuvre. »</p> <p>Commentaires du CEPDBC (Novembre 2012) : Des progrès satisfaisants ont été accomplis, mais il reste encore du travail à faire au chapitre de la réduction et des outils de gestion des stocks. Nous continuerons de surveiller la situation.</p> <p>Réponse du MDN/des FAC (Avril 2013): « Le Centre RDDC Suffield continue de réviser annuellement ses stocks d'agents bactériens, viraux et toxiques et de réduire ses stocks excédentaires pour s'en tenir au minimum requis pour la réalisation des recherches en cours et à venir. Les mises à jour du logiciel de gestion des stocks ont été mises en œuvre, et on continue à faire des progrès et à apporter des améliorations. »</p> <p>Commentaires du CEPDBC (Décembre 2013) Nous saluons les progrès réalisés à date, tout en notant que le système de gestion des stocks n'a pas encore été pleinement mise en œuvre. Nous allons continuer à surveiller.</p> <p>Réponse du MDN/des FAC (Février 2014) : «Le logiciel de gestion des stocks a été entièrement mis à jour. RDDC Suffield est actuellement en train de ré-étiqueter tous les</p>	OUVERT

ANNEXE A
au Rapport annuel 2013 du CEPDBC

N°	Année	Recommandation	Réponse du MDN/des FAC & Commentaires du CEPDBC	Statut
			stocks de Biosécurité Niveau 3 avec des codes à barres générés par la base de données. Parallèlement, une vérification de l'inventaire complet des stocks est également en cours pour en assurer la précision. La date d'achèvement prévue pour cette phase est la fin d'avril 2014. »	
2.	2011	Il convient de louer le Centre Suffield pour ses efforts en vue d'améliorer la gestion des flux de déchets, et l'appuyer dans ce sens. Plus spécifiquement, RDDC devrait financer au plus vite le remplacement de l'incinérateur.	<p>Réponse du MDN/des FAC (Mars 2012) : « L'incinérateur au Centre Cameron est loué et fait l'objet d'une évaluation pour vérifier qu'il répondra aux besoins de RDDC Suffield. S'il répond à nos besoins, il sera acheté; sinon, la priorité sera accordée à l'achat d'un incinérateur conforme à nos exigences. Le risque de ne pas posséder d'incinérateur fonctionnel a des répercussions directes sur les programmes de recherche et de formation en cours à RDDC Suffield. »</p> <p>Commentaires du CEPDBC (Novembre 2012) : Nous comprenons que l'incinérateur actuel a été acheté depuis et que les efforts sont en cours pour aider à réduire l'arriéré de déchets solides en transférant à d'autres installations d'élimination. De nouvelles options sont en cours d'analyse pour l'élimination de déchets liquides. Nous continuerons de surveiller la situation.</p> <p>Réponse du MDN/des FAC (Avril 2013) : « RDDC Suffield a acheté l'incinérateur au Centre Cameron et a récemment signé un contrat pour procéder à l'isolement des flux de déchets. Tous les flux de déchets ont été isolés et sont maintenant prêts à être éliminés sur place dans l'incinérateur ou par l'entremise d'une entreprise commerciale. On prépare un énoncé de travail visant à l'élimination hors site des flux de déchets. L'incinérateur actuel est suffisant pour gérer les déchets produits par les programmes de recherche et de formation en cours; on a toutefois conclu qu'il serait</p>	OUVERT

ANNEXE A
au Rapport annuel 2013 du CEPDBC

N°	Année	Recommandation	Réponse du MDN/des FAC & Commentaires du CEPDBC	Statut
			<p>plus efficace d'éliminer hors site les déchets accumulés pendant la période où l'incinérateur n'était pas en fonction. »</p> <p>Commentaires du CEPDBC (Décembre 2013) Réponse acceptée. Du bon travail a été accompli par le personnel de gestion des matières dangereuses à résoudre ce problème.</p>	
3.	2011	<p>Le QGDN et RDDC devraient appuyer l'intention du Centre Suffield d'effectuer un examen externe poussé de ses programmes de sécurité et de protection environnementale.</p>	<p>Réponse du MDN/des FAC (Mars 2012) : « RDDC Suffield a amorcé un programme en plusieurs étapes dans le but de moderniser ses pratiques de sécurité. Un examen des programmes de sécurité chimique et des processus de gestion des déchets de nos alliés a été effectué et les résultats ont été comparés à nos politiques et programmes en vigueur. Les recommandations qui ont découlé de ce processus sont examinées à l'interne et seront ensuite communiquées au DG de RDDC Suffield aux fins d'approbation. En outre, un examen exhaustif du processus de planification et d'approbation des activités expérimentales et de formation a été effectué. Le résultat est un système Web qui sera mis en œuvre le 1er avril 2012 et qui prend en compte les activités en cours à RDDC Suffield. Ce système permet de s'assurer que les exigences essentielles en matière de sécurité, de réglementation, d'intégrité scientifique, d'éthique et de ressources sont déterminées et examinées par des gestionnaires hiérarchiques et des spécialistes de la sécurité avant d'être approuvées. Le QGDN est conscient des efforts déployés par RDDC Suffield dans ses programmes de sécurité et de gérance de l'environnement et le félicite de cette dernière initiative. »</p> <p>Commentaires du CEPDBC (Novembre 2012) : Les examens sont en cours. Les manuels de sécurité ont été mis à jour. Le système de gestion de la santé-sécurité est en cours</p>	OUVERT

ANNEXE A
au Rapport annuel 2013 du CEPDBC

N°	Année	Recommandation	Réponse du MDN/des FAC & Commentaires du CEPDBC	Statut
			<p>d'application. Des progrès satisfaisants ont été accomplis. Nous continuerons de surveiller la situation.</p> <p>Réponse du MDN/des FAC (Avril 2013): « L'application Web ONTAP du processus de révision interne a été entièrement mise en œuvre au Centre et fonctionne bien. Le Comité de la sécurité chimique continue d'examiner les recommandations du comité de révision et a commencé la mise en œuvre de celles qui ont reçu l'approbation du DG. Le CEPDBC sera mis au courant des plus récents développements pendant sa prochaine visite au Centre Suffield. »</p> <p>Commentaires du CEPDBC (Décembre 2013) Malgré le départ, en raison de la restructuration, de certains membres du personnel impliqués dans la revue originale, nous espérons que l'élan derrière cet examen sera maintenu et nous comptons recevoir un rapport de nouveaux progrès substantiels au cours de notre visite 2014. Nous allons continuer à surveiller.</p> <p>Réponse du MDN/des FAC (Février 2014) : « L'examen complet de la sécurité chimique a donné lieu à 11 recommandations. Une majorité de ces recommandations a entraîné des modifications aux manuels de sécurité de RDDC Suffield et aux procédures opérationnelles standard. Il y a quelques recommandations encore à examiner et mettre en œuvre. CEPDBC recevra une mise à jour de l'état détaillé de l'ensemble des 11 recommandations au cours de leur visite de 2014. »</p>	

ANNEXE A
au Rapport annuel 2013 du CEPDBC

4.	2011	<p>Le Groupe des services de santé des Forces canadiennes devrait aider le dépôt central d'équipement médical à acquérir un logiciel à jour de gestion des stocks et à établir un poste de surveillance de la qualité pour la mise en œuvre à cet endroit des « bonnes pratiques de fabrication » de produits pharmaceutiques.</p>	<p>Réponse du MDN/des FAC (Mars 2012) : « Un nouveau logiciel de gestion des stocks (O&PEN) a remplacé l'ancien logiciel CAMMS en août 2011 lorsque la transition de l'ancien logiciel CAMMS au nouveau logiciel O&PEN a été complétée. Cette partie de la recommandation a donc été mise en œuvre. Les Affaires réglementaires/médecine opérationnelle/Direction – Opérations (Services de santé)/Gp Svc S FAC pilotent actuellement (avec l'aide du DCMM) des démarches visant à rendre le DCMM conforme aux bonnes pratiques de fabrication (BPF), ce qui constitue une exigence réglementaire aux termes de la Loi sur les aliments et drogues pour les activités menées au Dépôt. Les Affaires réglementaires sont actuellement à la première étape d'un processus en trois phases à cet égard, qui consiste à doter un poste de responsable de l'assurance de la qualité au DCMM. Lorsque le poste aura été doté, l'étape suivante consistera à élaborer un ensemble exhaustif d'instructions permanentes d'opération et à mettre à niveau les installations. »</p> <p>Commentaires du CEPDBC (Novembre 2012) : La réponse est notée. Des progrès satisfaisants sont accomplis. Nous continuerons de surveiller la situation.</p> <p>Réponse du MDN/des FAC (Avril 2013) : « Le DCMM a mis en œuvre le nouveau logiciel de gestion des stocks. Aucun progrès n'a été réalisé quant à l'établissement d'un poste de surveillance de la qualité puisque le Plan d'action pour la réduction du déficit (PAR) a interrompu de telles activités de dotation. »</p> <p>Commentaires du CEPDBC (Décembre 2013) : Nous comprenons que la position en assurance de qualité a été approuvée et qu'elle est en cours de classement. Nous avons hâte de constater l'achèvement du processus d'embauche et de nouveaux progrès vers la certification BPF. Nous allons continuer à surveiller.</p>	OUVERT
----	------	--	--	---------------

ANNEXE A
au Rapport annuel 2013 du CEPDBC

			<p>Réponse du MDN/des FAC (Février 2014) : « Le poste en assurance de la qualité au DCMM a été créé et classé. Des demandes ont été reçues et sont en cours d'examen. Une fois le processus de sélection terminé, la voie à suivre sera déterminée. »</p>	
--	--	--	--	--

ANNEXE A
au Rapport annuel 2013 du CEPDBC

N°	Année	Recommandation	Réponse du MDN/des FAC & Commentaires du CEPDBC	Statut
5.	2011	Le QGDN devrait évaluer le bien-fondé des installations de synthèse à petite échelle sous licence au Collège militaire royal du Canada. Si leur utilité est démontrée, il faudra prendre des arrangements pour faciliter les échanges avec le Centre RDDC Suffield concernant les bonnes pratiques de laboratoire.	<p>Réponse du MDN/des FAC (Mars 2012) : « Les recherches menées au CMR sont distinctes de celles menées ailleurs. Le CMR échange déjà de l'information sur les meilleures pratiques avec RDDC Suffield. Des discussions sont en cours entre le Chef du personnel militaire (CPM) et RDDC au sujet des besoins du CMR en infrastructure dans le domaine de la défense chimique. L'examen tiendra compte des recommandations du CEPDBC. Le QGDN appuie et encourage l'échange continu d'information entre ces organisations essentielles. »</p> <p>Commentaires du CEPDBC (Novembre 2012) : Nous comprenons que cette question reste active. Nous continuerons de surveiller la situation.</p> <p>Réponse du MDN/des FAC (Avril 2013) : « D'autres discussions ont eu lieu entre RDDC et le CMR et ils ont harmonisé leurs activités, mais peu a été réalisé en ce qui a trait à l'échange continu d'information. »</p> <p>Commentaires du CEPDBC (Décembre 2013) : Nous comprenons que l'installation CMR continue à fonctionner sous une nouvelle et plus restrictive licence, mais qu'il y a eu peu ou pas d'échange de bonnes pratiques avec RDDC Suffield. Nous allons continuer à garder cette recommandation ouverte en attendant une réponse claire et définitive.</p> <p>Réponse du MDN/des FAC (Février 2014) : « Des points de contact ont été établis au Collège militaire royal du Canada (CMRC) et RDDC Suffield. Des discussions ont eu lieu concernant l'ampleur et la sécurité du travail au CMRC. Aucun problème n'a été identifié et aucun parti n'a exprimé des réserves. Cependant, les voies de communication restent ouvertes pour que le travail au CMRC demeure conforme aux meilleures pratiques. »</p>	OUVERT

ANNEXE A
au Rapport annuel 2013 du CEPDBC

N°	Année	Recommandation	Réponse du MDN/des FAC & Commentaires du CEPDBC	Statut
6.	2011	Le QGDN devrait étudier les critiques et les idées exprimées par les membres des Services de santé et les experts qui font des travaux R et D en ce qui concerne la mise au point et le déploiement futurs des contre-mesures médicales.	<p>Réponse du MDN/des FAC (Mars 2012) « Le Groupe des Services de santé des Forces canadiennes (Gp Svc S FC) et Recherche et développement pour la défense Canada (RDDC) soutiennent la création d'un consortium sur les contre-mesures médicales qui, grâce au soutien interministériel de l'Agence de la santé publique du Canada, suscite l'intérêt d'autres pays. Cet effort est conforme au rôle du gouvernement du Canada dans le cadre de l'Initiative de sécurité sanitaire mondiale pour ce qui est de la création de contre-mesures médicales aux agents CBRN. Le QGDN appuie le Gp Svc S FC et RDDC dans ce projet et continue de surveiller l'évolution de la situation. »</p> <p>Commentaires du CEPDBC (Novembre 2012) : Nous sommes encouragés par les bons progrès réalisés dans le domaine des CMM. L'approbation, par le Conseil du Trésor, du Projet des contre-mesures médicales pour les menaces de guerre biologique représente un grand pas en avant. Nous continuerons de surveiller la situation.</p> <p>Réponse du MDN/des FAC (Avril 2013): « Des domaines d'intérêt commun ont été déterminés : la résistance aux antimicrobiens, les diagnostics, les antiviraux et les antitoxines. Le ministère de la Défense nationale (MDN) et l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) collaborent afin de soutenir les efforts visant à se conformer aux exigences de la Quadrilatérale dans ces domaines. »</p> <p>Commentaires du CEPDBC Les efforts à l'établir les consortiums national et quadrilatéral CMM sont bien en cours. Nous allons continuer à surveiller la question, mais considérons</p>	CLOS

ANNEXE A
au Rapport annuel 2013 du CEPDBC

N°	Année	Recommandation	Réponse du MDN/des FAC & Commentaires du CEPDBC	Statut
			que notre recommandation a été acceptée et mise en œuvre et donc, pour les fins de ce rapport, close.	
7.	2011	Le QGDN devrait appuyer les efforts de RDDC et du Centre RDDC Suffield pour assurer la survie du laboratoire chimique mobile après 2012.	<p>Réponse du MDN/des FAC (Mars 2012) : « Des discussions sont en cours entre RDDC et Sécurité publique Canada. Il est prévu que, à la fin du projet, RDDC Suffield maintiendra le laboratoire à un degré de préparation suffisant pour réagir aux événements prévus en réaffectant le personnel. Le QGDN est conscient du rôle de soutien important joué par le passé par le laboratoire chimique mobile et appuie son entretien par RDDC Suffield, comme indiqué. »</p> <p>Commentaires du CEPDBC (Novembre 2012) : Nous comprenons que les discussions se poursuivent et que cela demeure donc une question en suspens. Nous continuerons de surveiller la situation.</p> <p>Réponse du MDN/des FAC (Avril 2013): « Sécurité publique Canada n’a pas été en mesure de fournir les moyens (financement annuel pour couvrir les frais de personnel et de maintien) nécessaire à RDDC Suffield pour appuyer l’état de préparation opérationnelle du laboratoire chimique mobile. Notre SMA a mentionné en 2012 que, de par son mandat, RDDC n’a pas d’obligation à cet égard sauf si c’est en soutien aux activités des Forces canadiennes. Le laboratoire sera donc conservé (avec un minimum d’effort et de fonds) et utilisé par la Section de la protection et de l’évaluation chimique et biologique dans le cadre des activités de formation et de recherches de RDDC Suffield, mais il pourra être mis en état de préparation opérationnelle si la demande en est faite auprès des Forces canadiennes et que le financement nécessaire est accordé. »</p> <p>Commentaires du CEPDBC (Décembre 2013) Réponse acceptée.</p>	CLOS

ANNEXE A
au Rapport annuel 2013 du CEPDBC

N°	Année	Recommandation	Réponse du MDN/des FAC & Commentaires du CEPDBC	Statut
8.	2011	Le QGDN devrait clarifier la vocation prévue des installations de triage tous dangers.	<p>Réponse du MDN/des FAC (Mars 2012) : « Des discussions sont en cours entre RDDC et Sécurité publique Canada. »</p> <p>Commentaires du CEPDBC (Novembre 2012) : Nous comprenons que les discussions se poursuivent et que cela demeure donc une question en suspens. Nous continuerons de surveiller la situation.</p> <p>Réponse du MDN/des FAC (Avril 2013) : « En raison du manque de fonds et de ressources en personnel supplémentaires nécessaires au fonctionnement de ce programme, les installations seront mises en suspens jusqu'à ce que les ressources nécessaires soient à nouveau disponibles pour maintenir un programme viable. »</p> <p>Commentaires du CEPDBC (Décembre 2013) : Réponse acceptée.</p>	CLOS
9.	2012	RDDC et SSFC devraient, le plus rapidement possible, régler les préoccupations soulevées par le Comité biorisque de RDDC Suffield à l'égard de la mise à disposition des scientifiques de la Défense, dont le travail leur font courir un risque accru, des vaccins et antitoxines supplémentaires dont l'utilisation n'est pas actuellement approuvée au Canada.	<p>Réponse du MDN/des FAC (Avril 2013) : « Bien que les FAC n'aient pas le mandat de fournir des soins de santé aux chercheurs de la Défense de RDDC, certaines contre-mesures médicales chimiques et biologiques difficiles à trouver et détenues par les FAC (p. ex., les auto-injecteurs d'antidote HI-6, d'atropine et de diazépam, la LRDC et le vaccin anti-charbon) ont été et sont encore fournies à RDDC Suffield par l'entremise d'un accord sur les niveaux de service (ANS). Les Svc S FAC ne gardent pas en inventaire d'autres vaccins qui pourraient être requis par RDDC Suffield. Il revient donc à ce dernier de se les procurer au besoin. »</p> <p>Il n'est pas approprié de fournir d'avance des antitoxines. Si un chercheur de la Défense est exposé à une toxine, il doit être hospitalisé. Ce chercheur ne recevra aucun traitement substantiel à RDDC Suffield. Il faut qu'il soit admis dans un établissement hospitalier civil, où il sera dès lors la responsabilité du système de la</p>	CLOS

ANNEXE A
au Rapport annuel 2013 du CEPDBC

N°	Année	Recommandation	Réponse du MDN/des FAC & Commentaires du CEPDBC	Statut
			<p>santé civil. Cet établissement fera alors une demande d'accès à l'antitoxine appropriée par l'intermédiaire d'un permis d'accès spécial. S'il est déterminé que la source la plus proche d'antitoxine se trouve aux FAC, nous avons déjà des IPO pour les demandes civiles faites aux FAC de produits médicaux non homologués et nécessitant un permis d'accès spécial. »</p> <p>Commentaires du CEPDBC (Décembre 2013) Réponse acceptée.</p>	
10.	2012	RDDC Suffield devrait envisager de re-localiser le personnel administratif du Bâtiment 1 jusqu'à ce que toutes les fonctions de laboratoire soient transférées au nouveau complexe de laboratoires qui est proposé.	<p>Réponse du MDN/des FAC (Avril 2013): « Il sera impossible de reloger le personnel administratif du bâtiment 1 dans un avenir prévisible. Même si le personnel administratif et les laboratoires partagent des locaux, RDDC Suffield demeure déterminé à assurer un environnement sain et sécuritaire de premier ordre à ses employés. »</p> <p>Commentaires du CEPDBC (Décembre 2013) Réponse acceptée.</p>	CLOS
11.	2012	Le Commandant de l'Armée canadienne devrait envisager d'émettre un nouveau guide de commandement concernant le niveau de capacité DBC à maintenir pour les formations et les unités de l'Armée.	<p>Réponse du MDN/des FAC (Avril 2013): « Depuis juillet 2012, l'Armée canadienne (AC) a publié des directives de commandement itératives concernant la mise sur pied d'une force (MPF) de capacité chimique, biologique, radiologique et nucléaire (CBRN) dans l'AC. Plus précisément, les directives suivantes ont été publiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan de contingence national, 23 juillet 2012 • Opérations d'évacuation de non-combattants (NEO) CBRN, 10 août 2012 • Phases 1 et 2 de décontamination NEO CBRN, 18 octobre 2012 • Directive provisoire sur les opérations CBRN terrestres, 23 octobre 2012 	CLOS

ANNEXE A
au Rapport annuel 2013 du CEPDBC

N°	Année	Recommandation	Réponse du MDN/des FAC & Commentaires du CEPDBC	Statut
			<ul style="list-style-type: none"> • Phases 3 et 4 de décontamination NEO CBRN, 5 février 2013 • Directive provisoire sur la décontamination CBRN, à déterminer <p>Alors que certaines des directives découlent de nouvelles demandes opérationnelles, les deux directives provisoires visent à utiliser le personnel, l'instruction et l'équipement pour produire une capacité CBRN durable au sein de l'AC. »</p> <p>Commentaires du CEPDBC (Décembre 2013) Nous constatons un effort résolu pour «re-institutionnaliser" une forte capacité de défense CBRN dans l'armée. Réponse acceptée.</p>	
12.	2012	Le QGDN devrait, le plus rapidement possible, régler les préoccupations de l'UIIC-CBRN concernant l'administration, en cas d'urgence, de mesures contre-médicales suite à une exposition de personnel n'appartenant pas aux FAC.	<p>Réponse du MDN/des FAC (Avril 2013): « Le médecin-chef du commandement des FOSCAN rédige une note de synthèse à l'intention du Ministre en collaboration avec le conseiller juridique du commandement. La note sera acheminée en suivant la chaîne de commandement aux fins d'approbation. »</p> <p>Commentaires du CEPDBC (Décembre 2013) Nous attendons la résolution de ce problème et continuerons à surveiller.</p> <p>Réponse du MDN/des FAC (Février 2014) : « Une note d'information a été préparée par le chirurgien en chef du COMFOSCAN, en liaison avec toutes les parties prenantes, en ce qui concerne les conséquences juridiques de l'administration de contre-mesures médicales à des civils par le personnel médical des FAC. Les contre-mesures médicales en question se réfèrent spécifiquement à ceux qui sont disponibles uniquement au personnel des FAC via le Programme d'accès spécial. La note a été examinée par le commandant du COMFOSCAN, le médecin-chef des FAC et le Chef du personnel militaire, et attend maintenant son approbation au MDN. »</p>	OUVERT

ANNEXE A
au Rapport annuel 2013 du CEPDBC

N°	Année	Recommandation	Réponse du MDN/des FAC & Commentaires du CEPDBC	Statut
13.	2013	RDDC Suffield devrait évaluer et corriger, le cas échéant, le risque de fuite de produits chimiques dans l'ICUPE par les drains de plancher ou l'arbre monte-charge et aussi, le risque de recirculation des gaz d'échappement des hottes sur le toit du bâtiment 1.	<p>Réponse du MDN/des FAC (Février 2014) : « Après avoir examiné les procédures de sécurité de RDDC Suffield, il a été constaté que, selon les procédures opérationnelles standard, aucune substance toxique ou déchet connexe n'entrera dans le système de drainage dans l'ICUPE. Dans le cas d'un déversement accidentel majeur d'un agent chimique complexe, des vapeurs ou liquides toxiques pourraient se répandre dans le laboratoire, cependant un certain nombre de mécanismes de réponse physiques, procéduraux et d'urgence sont en place pour atténuer toute migration au-delà. Un nouvel examen des options d'atténuation supplémentaires est en cours pour réduire davantage les risques associés à des déversements majeurs.</p> <p>Sur réévaluation des procédures de sécurité de RDDC Suffield concernant le monte-charge, RDDC Suffield peut confirmer que le monte-charge n'est pas utilisé pour le transport de produits chimiques toxiques et est suffisamment isolé qu'il n'y a pas de risque qu'un liquide toxique entre dans le système.</p> <p>Après réexamen des procédures de sécurité de RDDC Suffield concernant le recyclage des échappements des hottes, RDDC Suffield trouve que cela ne constitue pas un danger puisque chaque hotte fonctionne indépendamment, est munie d'un système d'alimentation de secours en cas de coupure de courant, est régulièrement entretenue, et est souvent testée et révisée pour être conforme aux normes de sécurité. »</p>	OUVERT
14.	2013	Le Groupe des Services de santé des Forces canadiennes devrait évaluer la pertinence d'un cours de formation spécialisée pour le personnel affecté à la section médicale de la BFC Suffield pour	<p>Réponse du MDN/des FAC (Février 2014) : « Le Groupe des Services de santé des Forces canadiennes a actuellement des ressources et capacités limitées pour la formation sur les aspects médicaux de la défense CBRN. Actuellement, pour tous les métiers et professions médicaux, ceci inclut des séances</p>	OUVERT

ANNEXE A
au Rapport annuel 2013 du CEPDBC

N°	Année	Recommandation	Réponse du MDN/des FAC & Commentaires du CEPDBC	Statut
		<p>bien les préparer avant ou dès leur arrivée au traitement des victimes d'agents chimiques ou biologiques de la sorte qui pourrait survenir dans le cadre des activités de RDDC Suffield.</p>	<p>d'introduction et des cours de formation pour les occupations et qualifications militaires, formation préparée et menée au niveau des unités (notamment la 5^{ème} Ambulance de campagne de Valcartier) ainsi que par accès à la formation médicale CBR à RDDC Suffield. Pour les responsables médicaux des unités et divers responsables pour la défense CBRN du Groupe des services de santé des Forces canadiennes, nous nous sommes appuyés sur des cours au Royaume-Uni et aux États-Unis (5 à 6 jours de formation).</p> <p>Le Quartier général du Groupe des Services de santé des Forces canadiennes procède à l'élaboration d'un cours de décontamination des patients. L'objectif est de fournir des connaissances sur les aspects médicaux des menaces CBRN, des compétences pratiques dans la mise sur place des centres de décontamination médicale et dans la conduite d'une décontamination CBRN, l'utilisation de contre-mesures médicales et le traitement global des victimes de CBR. Ce cours conviendrait à tout personnel médical des Forces armées canadiennes affecté à Suffield. »</p>	
15.	2013	<p>Vu le double rattachement du 427^e Escadron d'opérations spéciales d'aviation, les directions du COMFOSCAN, de l'ARC et de l'escadron devraient clarifier la bonne voie de communication à suivre en ce qui concerne l'équipement de défense biologique et chimique et les questions connexes.</p>	<p>Réponse du MDN/des FAC (Février 2014) : «L'ARC reconnaît la recommandation. Les processus existants du Développement de la force sont considérés suffisants, mais une communication et une coordination améliorées sont nécessaires entre le personnel de l'Air, de la 1^{ère} Division aérienne du Canada (1 DAC), du Commandement des Forces d'opérations spéciales canadiennes et du 427^{ème} Escadron afin d'assurer que ces processus soient bien compris et mis en œuvre de manière appropriée à tous les niveaux.</p> <p>Le Directeur Général, Développement de la Force Aérienne, verra à sensibiliser toutes les parties concernées. COMFOSCAN travaille activement à assurer que leurs activités de</p>	OUVERT

ANNEXE A
au Rapport annuel 2013 du CEPDBC

N°	Année	Recommandation	Réponse du MDN/des FAC & Commentaires du CEPDBC	Statut
			développement impliquent les Autorités de navigabilité technique de l'ARC et du 1 DAC pour assurer un fonctionnement sécuritaire des équipements de DBC spécifiques aux équipages. »	

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ADM - armes de destruction massive

ARC - Aviation royale du Canada

ASPC - Agence de la sécurité publique du Canada

BFC - base de forces canadiennes

BPF – Bonnes pratiques de fabrication

CABT - Convention sur l'interdiction des armes biologiques

CBRN - chimique, biologique, radiologique ou nucléaire

CBRNE - chimique, biologique, radiologique, nucléaire ou explosif

CCSAD - Conseil consultatif sur les sciences appliquées à la Défense

CEPDBC - Comité d'examen du programme de défense biologique et chimique

CIAC - Convention sur l'interdiction des armes chimiques

CMM – Contre-mesures mesures médicales

CMR – Collège militaire royal

COMFOSCAN - commandement des Forces d'opérations spéciales du Canada

CTA - Centre de technologie antiterroriste

D Défense CBRN - Direction de défense chimique, biologique, radiologique et nucléaire

DBC - Défense biologique et (ou) chimique

DCMM – Dépôt central de matériel médical

DG – Directeur général

DNUE - Drogues nouvelles pour usage exceptionnel

DOAD - Directives et ordonnances administratives de la Défense

EPCFC - École des pompiers et de défense CBRN des Forces canadiennes

FAC - Forces armées canadiennes

GRC - Gendarmerie royale du Canada

Gp Svc S FC - Groupe des Services de santé des Forces canadiennes

ICUPE - Installation unique nationale canadienne à petite échelle

IRTC - Initiative de recherche et de technologie CBRNE

ANNEXE B
au Rapport annuel CEPDBC 2013

MAECI - ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

MDN - ministère de la défense nationale

NBS - niveau de biosécurité

OIAC - Organisation pour l'interdiction des armes chimiques

POS – Procédure opérationnelle standard

R et D - recherche et développement

RDDC - Recherche et développement pour la défense Canada

S & T - science et technologie

QGDN - quartier général de la défense nationale

QG Gp Svc S FC - quartier général du Groupe des Services de santé des Forces canadiennes

UIIC - Unité interarmées d'intervention du Canada - CBRN